

AVISU CESEC 2024-22¹
AVIS CESEC 2024-22

Relatif au
Rilativu à u

Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) 2024-2027²

Pattu Regiunale d'Investimentu in e Cumpetenze (PRIC) 2024-2027

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 04 juin 2024 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le **Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) 2024-2027** ;

Vistu a lettera di presentazione di u 04 di ghjugnu di u 2024 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u Pattu Regiunale d'Investimentu in e Cumpetenze (PRIC) 2024-2027;

Après avoir entendu, Monsieur Jean-François CUBELLS, Directeur Général Adjoint en charge de l'éducation, enseignement, formation et langue corse ;

À nant'à u raportu di Cécile LIBERATORE-RUGGERI, per a cummissione « educazione, furmazione è ghjuventù »

¹ Adopté à l'unanimité

Votants : 55

² Rapport AC 2024/E3/149

U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 23 di lugliu di u 2024, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita

Issu du Grand Plan d'Investissement proposé par le Gouvernement en 2018 dont il est la déclinaison territoriale de l'objectif N°2, le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) Corse 2019 - 2022 vient à échéance après une prolongation d'une année. Son objectif était d'accompagner les demandeurs d'emploi peu qualifiés et d'accélérer la transformation du système de formation professionnelle.

Accompagnée financièrement par l'Etat, la Collectivité de Corse a mis en œuvre sa politique publique en proposant des parcours qualifiants vers l'emploi dont l'accès était garanti aux plus fragiles et en entreprenant la modernisation des contenus et des modes de mise en œuvre des formations proposées.

Afin de poursuivre les actions engagées et compte tenu de leur impact sur le territoire, la Collectivité de Corse et l'Etat ont décidé de s'engager dans un nouveau cycle d'investissement additionnel dans les compétences des personnes en recherche d'emploi pour la période 2024 – 2027.

Pour cette nouvelle période, les engagements de la Collectivité de Corse visent à mobiliser à minima un montant socle de 7.000.000 € annuels, à former au moins 1000 personnes par an en élargissant au maximum les profils des personnes formées avec une priorité d'accès aux personnes bénéficiaires du RSA, en situation de handicap ou ayant plus de 55 ans. Elle s'engage enfin à développer une application informatique de suivi et de travail en commun avec les services de l'Etat.

L'engagement de l'Etat porte, quant à lui, sur une dotation de crédits additionnels calculés de façon contractuelle pour l'ensemble des PRIC et matérialisés dans le cadre d'une convention financière.

Le pilotage des réalisations et le suivi des actions menées et de leurs effets seront assurés au sein des instances régionales compétentes en la matière, au rythme d'une réunion par semestre et autant que de besoin.

En préambule à cet avis et à ceux relatifs à l'adoption du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle 2024 – 2028 (N° 2024-23) et à la mise en œuvre opérationnelle des formations dans le secteur sanitaire et social en Corse pour l'année 2024 (N°2024-24), **le CESECC estime** que l'état démographique insulaire nécessite une réponse adaptée. En effet, le vieillissement de la

population est une caractéristique sociale indéniable du territoire qui doit être prise en considération par les organismes compétents au moment de la définition des besoins réels en formations afin que ces derniers soient en adéquation avec l'offre de formation.

Le CESECC émet des craintes au sujet des nouvelles contraintes administratives imposées par l'Etat qui pourraient empêcher d'atteindre le taux de saturation des formations et les remettre en question ainsi que leurs financements.

Le CESECC invite la Collectivité de Corse à proposer des dispositifs innovants afin de renforcer l'attractivité des formations débouchant sur des métiers pour lesquels il y a peu d'appétence. **Le CESECC préconise** la mise en place de parcours de formation individualisés dans ces secteurs.

Le CESECC suggère à la Collectivité de Corse d'alerter les opérateurs de formation sur l'adéquation entre le niveau des évaluations d'entrée en formation et celui nécessaire pour la formation elle-même.

Le CESECC recommande de remettre en place les Ateliers de Pédagogie Personnalisée pour permettre aux publics qui en ont besoin de combler leurs lacunes afin de pouvoir, si besoin est, intégrer des formations qualifiantes.

Le CESECC émet un avis favorable sur ce rapport.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI